

Objectif prioritaire :

Adapter l'offre de service aux besoins des usagers

Evolution du dispositif

Situation actuelle au 1er janvier 2012 :

IME 38 places	Internat 19 places
	Semi-internat 19 places

Destiné à l'accompagnement d'enfants et adolescents ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, il accueille des adolescents en âge d'être scolarisés dans le second degré (soit entre 12 à 20 ans).

Une section spécifique pour adolescents présentant des troubles psychiques est développée en partenariat avec l'hôpital de jour afin de proposer un accompagnement adapté à des usagers nécessitant un encadrement à la fois plus important et plus qualifié. Quatre places sont réservées à cet accueil particulier au sein de l'établissement.

Il s'agit également de développer le partenariat associatif et d'orienter le projet de l'établissement dans le sens de l'accueil d'usagers nécessitant un accompagnement en internat.

Cette situation permet d'accueillir de manière prioritaire les usagers du bassin du Chablais en semi-internat et en internat mais également en internat thérapeutique les internes hors bassin Chablais (ex. : Annemasse).

- 4 places sont prioritairement réservées à des jeunes présentant des troubles psychiques importants (en lien avec le secteur sanitaire et l'ASE mentionner les situations complexes insister sur les liens) ;
- 19 lits et 15 places prioritairement affectées au public déficient avec ou sans troubles associés.

Situation finale visée :

L'agrément reste inchangé.

Fiche(s) Action(s) de référence

Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit l'IME dans le cadre d'une dynamique associative commune à tous les ESSMS :

- Fiche Action 2-4 : Repenser la gouvernance d'OVE
- Fiche Action 3-1 : Consolider le partenariat avec l'Education Nationale (E.N) favorisant la prise en charge précoce de l'usager
- Fiche Action 3-2 : Étendre les coopérations avec le secteur sanitaire
- Fiche Action 3-3 : Développer la promotion et l'éducation à la santé dans tous les ESSMS
- Fiche Action 4-1 : Développer la pratiques des entretiens individuels d'activité au sein de tous les ESSMS d'OVE
- Fiche Action 4-2 : Renforcer et consolider les compétences des professionnels à travers le développement de formations « dédiées CPOM »
- Fiche Action 4-3 : Développer les formations par le biais d'une offre FOAD (Formation Ouverte et/ou A Distance)
- Fiche Action 4-4 : Accroître le niveau d'emploi de salariés handicapés ou assimilés
- Fiche Action 4-5 : Développer des colloques afin de favoriser l'intelligence collective
- Fiche Action 5-1 : Décliner la Gestion Des Risques dans le secteur médico-social
- Fiche Action 5-2 : Perfectionner la gestion des situations d'exception
- Fiche Action 6-1 : Engager les ESSMS dans une logique de développement durable
- Fiche action 6-2 : S'engager dans les procédures d'évaluation interne et d'évaluation externe
- Fiche Action 6-3 : Optimiser l'accompagnement des usagers en mobilisant le système d'information OVE
- Fiche Action 6-4 : Améliorer la performance des ESSMS en exploitant le tableau de bord SAGES, l'entrepôt de données Gestetab 2 et en les faisant évoluer en SIAD (Système Informatisé d'Aide à la Décision)
- Fiche Action 6-5 : Management de l'information

Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit l'IME dans le cadre d'actions et moyens spécifiques

- Fiche Action 2-1-1 : Développer des Unités Mobiles de Soutien à l'Inclusion Scolaire (UMSIS) afin d'améliorer l'accompagnement à la scolarisation et le maintien de l'enfant dans son milieu ordinaire de vie

Actions

Développer les partenariats conventionnés inter-associatif (APEI Thonon-les-Bains) pour l'optimisation des moyens de l'internat

Moyens

A moyens constants

Calendrier

2015 : achèvement de la totalité de la restructuration (calendrier CPOM Arc Alp'Ain)

Indicateurs

Cf Fiche Action 6-6 : Indicateurs du CPOM Unique